



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/PB/HM/NM/2016-02-15

Lettre ouverte

Orange

78 rue Olivier de Serres
75015 Paris

À l'attention de Monsieur Stéphane Richard
Président Directeur Général

Paris, le 15 février 2016

Objet : rapprochement Orange / Bouygues Telecom

Monsieur le Président Directeur Général,

S'il se concrétise, le passage de 4 à 3 opérateurs de télécommunications en France via un rapprochement entre Orange et Bouygues Télécom signera l'échec de la concurrence soi-disant « vertueuse » voulue par les politiques, de droite comme de gauche, et les autorités de régulation du marché, Arcep et Autorité de la concurrence notamment.

Comme le montre l'analyse des chiffres¹ du marché publiés par le régulateur des télécoms et par les acteurs eux-mêmes, depuis 2012 :

- plus de 7 000 emplois ont été détruits chez les seuls opérateurs de télécommunications, et ce chiffre est au moins doublé lorsqu'on regarde l'ensemble de la filière télécoms française ;
- le prix des communications mobiles (et seulement elles), a fortement chuté depuis 2012, entraînant une baisse massive des revenus, mais surtout des profits, qui n'ont jamais dépassé 8% du chiffre d'affaires, entraînant une baisse contrainte des investissements dans les infrastructures et des politiques d'économies drastiques chez les opérateurs qui feront des dégâts sur le long terme.

Dès 2013, l'étude de deux économistes² montrait d'ailleurs que l'arrivée de Free Mobile était... globalement négative pour la collectivité !

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS considèrent donc qu'un retour à 3 opérateurs sur le marché français constitue également un retour à la raison. Elles posent cependant quelques conditions à leur soutien à une telle opération.

.../...

¹ <http://www.telecoms-media-pouvoir.net/index.php/nos-analyses/les-operateurs-telecoms-en-5-graphiques-la-chute-se-poursuit/>

² <http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20130110trib000741745/free-mobile-un-bilan-globalement-negatif-pour-la-collectivite.html>

.../...

Pas d'accroissement de la dette d'Orange

Notre entreprise est déjà fortement endettée. Sans parler des 6 milliards d'euros d'obligations perpétuelles qui n'apparaissent pas en tant que dette... mais seulement grâce aux normes en vigueur pour l'affichage des comptes.

En parallèle, il est question d'acquérir pour 10 milliards d'euros, soit 2,5 fois son chiffre d'affaires et 2,5 fois le total de son bilan, une activité valorisée à 5,85 milliards d'euros dans les documents de référence de Bouygues, activité dont les résultats 2014 sont négatifs.

Quel que soit le prix final et le montage financier de l'opération, il ne serait pas acceptable qu'elle entraîne un accroissement de notre endettement.

Pas de cession des actifs d'Orange

Il n'est pas envisageable qu'à la demande des autorités de la concurrence, des actifs actuellement propriété d'Orange soient cédés à des tiers. Notre entreprise les a construits grâce au travail de ses collaborateurs, dès lors il n'est pas concevable que ceux-ci se voient déposséder au profit d'acteurs tiers de ce travail accompli depuis parfois 40 ans.

La crise sociale a démontré l'attachement de notre personnel à son histoire.

Garantie de l'emploi chez Orange pour les salariés de Bouygues Télécom

Les premières informations diffusées dans la presse indiquent que la cession à des tiers d'actifs appartenant à Bouygues Télécom serait inéluctable, et que des personnels seraient inclus dans ces cessions d'actifs.

Il nous apparaît impératif que ces salariés puissent disposer d'un droit à rester au sein de l'entreprise Orange dans le cadre d'un dispositif négocié.

Les conditions de travail chez les autres opérateurs sont connues et peuvent conduire certains salariés à ne pas souhaiter poursuivre leur carrière professionnelle chez les acheteurs des autres actifs, dont la culture d'entreprise est très différente de celles en vigueur tant chez Bouygues que chez Orange.

Renforcement de l'actionnariat salarié chez Orange

Renforcer l'actionnariat salarié chez Orange permettrait de mieux maîtriser notre gouvernance. Le rejet par les investisseurs étrangers, lors de l'Assemblée Générale de 2015, de résolutions dont la mise en œuvre serait utile dans le cadre du rapprochement avec Bouygues Télécom, rend compte des difficultés auxquelles notre structure actionnariale nous expose. Et le doublement des droits de vote dès 2016 n'évacuera pas ce risque.

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS militent donc pour un renforcement de l'actionnariat salarié, au travers d'offres réservées aux personnels plus généreuses, à l'image de ce qui se pratique... chez Bouygues.

Déploiement d'une politique internationale plus offensive

Si le rapprochement avec Bouygues Télécom se concrétise, le poids économique de l'activité en France sera supérieur à 50% de notre chiffre d'affaires.

Si nous voulons qu'Orange reste un acteur de dimension internationale, capable d'assurer durablement sa pérennité sur le marché, il conviendra donc de déployer une politique offensive à l'international, portée par un véritable projet d'entreprise à cet égard.

.../...

.../...

A ces conditions, un rapprochement entre Orange et Bouygues Télécom pourrait avoir des effets positifs pour notre entreprise et pour ses personnels.

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS souhaitent donc que vous puissiez mener à bien l'opération dans le respect de ces principes.

Espérant être entendus, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Sébastien Crozier
Président CFE-CGC Orange



Patrice Brunet
Président ADEAS